

## **Le transfert d'entreprise au service de la prospérité du Québec – propositions provinciales 2026**

Au Québec, des milliers d'entreprises devront changer de mains au cours des prochaines années, dans un contexte de vieillissement des entrepreneurs, de tension sur le marché du travail et de pression concurrentielle accrue. Le repreneuriat représente un levier stratégique de souveraineté économique : il permet de maintenir la propriété québécoise des entreprises, de préserver les emplois et les centres décisionnels en région, d'éviter la perte d'actifs stratégiques et de renforcer la capacité du Québec à générer sa propre richesse.

Les transferts bien préparés constituent également une occasion privilégiée de rehausser la productivité et de stimuler l'innovation. Au-delà de pérennité entrepreneuriale, ce moment charnière ouvre nos entreprises sur la mise à niveau d'équipements, l'adoption de nouvelles pratiques innovantes, l'intégration de technologies numériques ou l'ouverture de nouveaux marchés. Dans un contexte de retard persistant en matière de productivité et d'investissement en innovation, le transfert d'entreprise offre non seulement un second souffle aux fleurons d'aujourd'hui et de demain, il constitue un levier de création de valeur qui contribue à accroître l'efficacité de l'économie d'ici et à renforcer sa capacité d'adaptation.

Bref, au croisement des enjeux de continuité, de productivité et de transition économique, le transfert d'entreprise est un levier stratégique à activer pour développer durablement la prospérité et la vitalité du Québec et de ses régions.

En vue des élections provinciales de l'automne, Repreneuriat Québec a préparé une série de propositions de politiques publiques afin de mieux préparer les transferts, stimuler l'investissement post-reprise et élargir l'accès à la relève entrepreneuriale. Elles sont soumises dans une perspective non partisane, afin d'alimenter la réflexion collective sur l'avenir des PME et de l'économie québécoise.

## Nos principales propositions

### 1. Mieux préparer les cédants et sécuriser les transferts

---

**Enjeu :** Un grand nombre de propriétaires approchent de la retraite sans plan de relève, ce qui accroît les risques de fermeture, de perte d'emplois et de délocalisation des centres décisionnels.

**Propositions :**

1. **Créer un incitatif progressif à la préparation des cédants**

- Mettre en place une bonification progressive pour les cédants qui amorcent un processus structuré de transfert 3 à 5 ans avant la vente (diagnostic, plan de relève, etc.).
- Offrir des mesures de soutien (subventions ou remboursements) pour les démarches de planification en amont.

2. **Bonifier les mesures fiscales liées au transfert d'entreprise**

- Adapter le régime fiscal afin de permettre un transfert progressif des actions, plutôt qu'un transfert ponctuel uniquement.
- Harmoniser le traitement des gains en capital pour les transferts familiaux et non familiaux, afin d'éviter de pénaliser les transferts à la relève externe.

3. **Reconnaître Repreneuriat Québec comme porte d'entrée du marché**

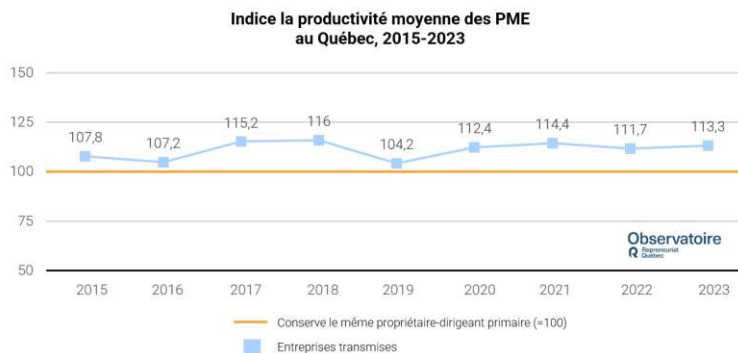
- Poursuivre et renforcer le positionnement de Repreneuriat Québec comme guichet spécialisé pour les projets de transfert d'entreprise au Québec.

**Effets attendus :** plus d'entreprises réellement prêtes à être cédées, des transferts mieux structurés et plus rapides, moins de friction financière et fiscale pour les repreneurs et des transactions plus solides et pérennes.

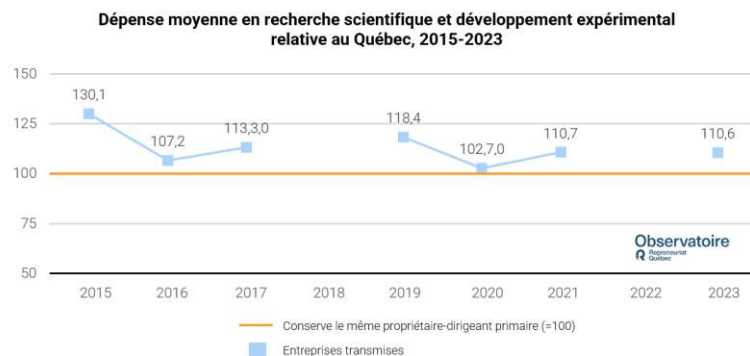
## 2. Faire du transfert d'entreprise un moteur d'innovation et de productivité

Les entreprises ayant fait l'objet d'un transfert présentent une productivité et un investissement en innovation supérieure à celles dont le propriétaire est demeuré le même. C'est ce que révèlent de nouvelles données dévoilées par l'Observatoire de Repreneuriat Québec à l'occasion du Sommet du repreneuriat tenu le 31 mars 2026 sous le thème « Productivité, innovation et souveraineté économique ».

### Les entreprises transmises sont 11,1 % plus productives en moyenne depuis 2015



### Les entreprises transmises investissent 13,2 % de plus en R&D depuis 2015



**Enjeu :** Le transfert ne se termine pas à la transaction; les 12 à 24 premiers mois sont critiques et marqués par des besoins élevés d'investissement (modernisation, innovation, transformation numérique), alors que les repreneurs sont souvent très endettés.

**Propositions :**

1. **À partir des enveloppes existantes, dédier une enveloppe provinciale spécifique aux entreprises transférées visant la mise en place de projets d'innovation**
  - Mettre en place un fonds d'investissement ciblé pour les entreprises qui viennent d'être reprises.
  - Financer les projets d'innovation, de productivité, de modernisation et d'intégration numérique durant la période post-transfert.
2. **Instaurer un congé de remboursement différé pour les projets d'innovation post-reprise**
  - Prévoir un report du remboursement du capital sur les prêts liés à des projets d'innovation ou de transformation dans les premières années suivant le transfert.
  - Permettre aux repreneurs d'investir d'abord et de rembourser une fois les gains de productivité au rendez-vous.

**Taux de survie des PME**  
Après 5 ans



**Effets attendus :** des entreprises transférées plus fortes, plus productives et mieux outillées pour croître, un effet d'entraînement sur l'investissement et la compétitivité des PME, et une contribution directe à combler le retard de productivité du Québec et du Canada au sein de l'OCDE.

### 3. Appuyer la relève et élargir l'accès au repreneuriat

---

**Enjeu :** Les jeunes (moins de 30 ans) ne représentent qu'une faible proportion des repreneurs et les femmes demeurent sous-représentées, en grande partie en raison de difficultés d'accès au capital et aux services spécialisés. Pourtant, le repreneuriat offre une voie plus pérenne et souvent moins risquée vers l'entrepreneuriat que la création d'entreprise ex nihilo.

#### **Propositions :**

##### **1. Introduire un crédit d'impôt remboursable pour la préparation de la reprise**

- Créer un crédit d'impôt remboursable couvrant une partie des frais de préparation de la reprise pour les repreneurs
- Inclure notamment :
  - L'évaluation de l'entreprise
  - L'analyse juridique et fiscale
  - La planification fiscale et financière
  - La gouvernance et la relève.

##### **2. Créer un Régime d'accès à l'entrepreneuriat (RAE)**

- Mettre en place un mécanisme inspiré du Régime d'accession à la propriété (RAP) pour faciliter l'investissement personnel dans un projet de reprise.

**Effets attendus :** plus d'entreprises prêtes sur le marché, réduction des freins financiers à l'entrée pour les repreneurs, meilleurs jumelages avec des repreneurs qualifiés et diminution de la dette d'investissement laissée aux nouveaux dirigeants.